



## ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

### 1er juillet

**En 1634**, *Barbe Angiboust*, âgée de 29 ans, quitte sa famille et rejoint le petit groupe des Servantes des Pauvres de Paris. Son premier service sera sur la paroisse *Saint Nicolas du Chardonnet*. Vincent de Paul et Louise de Marillac, ayant découvert la richesse et la solidité de sa personnalité, l'enverront comme pierre de fondation en de

nombreux établissements. (C)

**En 1651**, à Saint-Lazare, pour la deuxième fois, Monsieur Vincent réunit autour de lui quelques missionnaires. Ils sont quatorze présents à cette assemblée qui, jusqu'au 11 août, va examiner diverses questions et particulièrement le texte des Règles Communes (1).

**En 1678**, des démarches sont entreprises en vue de la construction d'un grand bâtiment pour la Maison Mère des Filles de la Charité, rue Saint-Denis. Il faut obtenir l'autorisation du voisin pour l'alignement du fossé. Un contrat est signé devant notaire.

**En 1749**, une Sœur de l'Economat débute le nouveau registre sur lequel sont notés les *départs des Sœurs en Province*. A côté du nom de la ville sont inscrits le nom de la Sœur envoyée, le prix du transport et les frais de voyage (nourriture et hôtellerie). Une *moyenne de 120 Sœurs par an* partent de la Maison Mère pour un nouveau placement.

**Le 1er juillet**, qui semble un jour faste pour les Assemblées, voit s'ouvrir deux Assemblées générales et quatre Assemblées sexennales.

**En 1774**, c'est la quatorzième, et en 1786, la quinzième Assemblées générales qui inaugurent leurs travaux en ce jour. Ces deux Assemblées qui comptaient respectivement trente quatre et trente-six membres, appartiennent à la catégorie des Assemblées ordinaires ; elles n'avaient pas pour but d'élire un Supérieur général ; elles avaient été convoquées à douze ans d'intervalle par le huitième successeur de saint Vincent, *M. Jacquier*, comme les Constitutions le lui prescrivaient alors (2).

**En 1886**, La duchesse de Narbonne a donné procuration à Monsieur de Marange pour signer à Paris le contrat d'établissement de trois Sœurs pour le soin des malades à *Bouconville-Vauclair*. Mère Renée Dubois et les officières Sœur Jeanne Larroque, Madeleine Poinsel et Judith Moustyro contresignent le contrat. Les Sœurs partent quelques jours plus tard.

**En 1827**, à Paris, une ordonnance royale promulgue le Bref pontifical nommant *M. Pierre Dewailly*, supérieur général de la double famille. Au mois de janvier précédent, en effet, le Pape avait rétabli l'unité de gouvernement dans la Compagnie, qui depuis 1800 était dirigée par des vicaires généraux. Bien que les tractations entre le Saint-Siège et *M. Boujard*, alors vicaire général, eussent été tenues secrètes, la nomination de *M. Dewailly*, supérieur du grand séminaire d'Amiens, à la charge suprême avait plus ou moins transpiré. Et l'on se demandait pourquoi le Gouvernement français tardait tant à publier cette nomination. C'est enfin chose faite en ce jour, et *M. Dewailly* peut inaugurer ses fonctions de dixième successeur de saint Vincent (3).

**En 1873**, à Paris, l'archevêque, Mgr Guibert, approuve les statuts de l'*Œuvre de la Très Sainte Trinité* pour la délivrance des âmes du Purgatoire. La pieuse fondatrice, *Marie Pellerin*, avait longtemps supplié le Père Etienne d'en assumer la direction. La résistance du Supérieur général fut vaincue par l'obstination de *Marie Pellerin* — qui était Bretonne — et qui, de plus était appuyée par l'abbé Tresvaux, vicaire général de Paris, et Breton lui-même. En approuvant les statuts de cette œuvre de charité envers les pauvres âmes du Purgatoire, l'archevêque de Paris en confiait la direction au Supérieur général de la Mission. L'année suivante, en 1874, Pie IX érigea l'association en arrhiconfrérie (4).

**En 1937**, à *Castel-Gandolfo*, Pie XI signe les bulles qui nomment notre confrère, *M. Jean-Baptiste Wan-*, évêque de Lamia et vicaire apostolique de Ankuo (5).

1) Coste, II, p. 41.

2) Circulaires, t. II, pp.7 et 8.

3) Coste : La Congrégation de la Mission, pp. 107-108 ; Rosset Vie de M. Etienne, p. 35.

4) Rosset, op. cit., pp. 411-412.

5) Annales, t. 103, pp. 377-379.

